



### À quoi s'attendre au retour à l'école.

**Notre objectif commun : les élèves de la maternelle à la 12e année retournent à l'école avec le plus d'apprentissage en classe possible, tout en demeurant en sécurité.**

Notre planification accorde la priorité à la santé et à la sécurité de votre enfant, ainsi qu'à celle des enseignants, du personnel et des familles de la communauté scolaire. Des procédures de sécurité particulières s'appliqueront à chaque partie de la journée scolaire de votre enfant, à partir du moment où les élèves montent dans l'autobus scolaire jusqu'à celui où ils arrivent à l'école et la quittent.

### Voici comment nous procéderons :



1. L'éloignement physique sera pratiqué dans toute la mesure du possible dans toutes les parties de l'école tout au long de la journée scolaire. Il s'agira notamment de contrôler la façon dont les élèves entrent dans l'école et en sortent aux entrées désignées, de désigner des couloirs à sens unique ou marqués, de laisser de l'espace entre les bureaux et les tables, de décaler les heures de début et de fin des récréations et du dîner, d'organiser l'horaire pour éviter les remplacements et de limiter l'occupation des toilettes en tout temps.



2. Lorsqu'il n'est pas possible de garder deux mètres de distance, les élèves seront répartis en cohortes (groupes) distinctes, séparées des autres élèves, afin de réduire le risque de transmission du virus tout au long de la journée scolaire.



3. Les masques offrent une protection supplémentaire, en particulier dans les espaces publics intérieurs où l'éloignement physique ne peut être maintenu. À l'heure actuelle, les masques non médicaux sont obligatoires dans les écoles pour les élèves de la 4e à la 12e année ainsi que pour les enseignants, le personnel et les visiteurs, lorsqu'un éloignement physique de deux mètres n'est pas possible. Les parents et les gardiens décideront si les élèves plus jeunes, jusqu'à la 3e année, doivent porter un masque.



4. Les masques sont obligatoires pour les chauffeurs d'autobus, les élèves et tous les autres passagers à bord des autobus.



5. Les parents et les gardiens doivent procurer des masques à leurs enfants qui vont à l'école. Si les parents et les gardiens ne peuvent pas procurer de masques à leurs enfants, les écoles en fourniront à ceux qui en ont besoin.



6. Des ressources sont en cours d'élaboration pour aider les enfants, ainsi que leurs parents et leurs gardiens, à apprendre comment mettre, porter et retirer un masque en toute sécurité.

7. Vous pouvez consulter les lignes directrices concernant l'utilisation du masque à l'école à l'adresse [https://www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/docs/mask\\_guidance.pdf](https://www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/docs/mask_guidance.pdf) (en anglais seulement).



8. Des postes supplémentaires de lavage des mains et de désinfection seront installés et surveillés pour s'assurer que les élèves les utilisent.

9. Une attention particulière sera accordée aux plus jeunes élèves pour veiller à ce qu'ils respectent toutes les procédures de sécurité; par exemple, porter un masque et avoir toujours les mains lavées et désinfectées.



10. On rappellera régulièrement à tous les parents que les élèves doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades ou présentent des symptômes de rhume, de grippe ou de COVID-19.

11. Des activités accrues de nettoyage et de désinfection se dérouleront dans l'école tout au long de la journée, en particulier sur les surfaces très touchées.

12. Si un épisode de COVID-19 survient dans une école, la Direction de la santé publique communiquera immédiatement avec l'école et donnera des instructions concernant l'auto-isollement ou non de l'élève ou de la cohorte, l'opportunité du dépistage et le moment propice au retour à l'école.